

Madame la Préfète
Préfecture de la Charente
7-9 rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME Cedex

A l'attention de Nathalie PRUNIER

Saintes, le 14/01/2024

N/Réf : AB/BS/FM/S24001
Avis - 2023-164

Objet : Consultation de la CLE du SAGE Charente sur l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherche pour le projet construction de la maison des solidarités à COGNAC (16) – département de la Charente

Madame la Préfète,

Par courriel reçu en date du 14/12/2023, vous sollicitez l'avis de la CLE du SAGE Charente sur le dossier susvisé en objet à rendre pour le 14 janvier 2024 au plus tard.

Suite au récent arrêté préfectoral de recomposition de la CLE Charente (23/11/2023), celle-ci n'est pas en mesure de se réunir et de se prononcer sur le dossier concerné dans les délais impartis. **En application des règles de fonctionnement de la CLE, je souhaite porter à votre connaissance les dispositions et règles du SAGE qui seraient susceptibles d'impacter le projet du pétitionnaire (cf. annexe).** Ces éléments permettront d'assurer la conformité avec le règlement et la compatibilité avec le Programme d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir informée la CLE des suites données à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CLE Charente

Alain BURNET



Demande d'autorisation environnementale de recherches de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche – Maison des solidarités - COGNAC (16)

Objet de la demande :

Transmis au président de la Commission locale de l'eau au titre du code de l'environnement R181-22 par la Préfecture de la Charente-Maritime et reçu le 14/12/2023 – réponse demandée pour le 14/01/2024

- Pétitionnaire : département de la Charente (16) Bureau d'études AMO : HYDROINVEST
- Dossier relevant du Code minier, relatif à la demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherche pour le projet construction de la maison des solidarités à COGNAC (16) – département de la Charente
- Le projet consiste à réaliser une recherche sur la ressource géothermique afin de réaliser un échangeur thermique sous la forme de forages sur nappe et réinjection, ou bien d'échangeurs géothermiques verticaux.

Contexte :

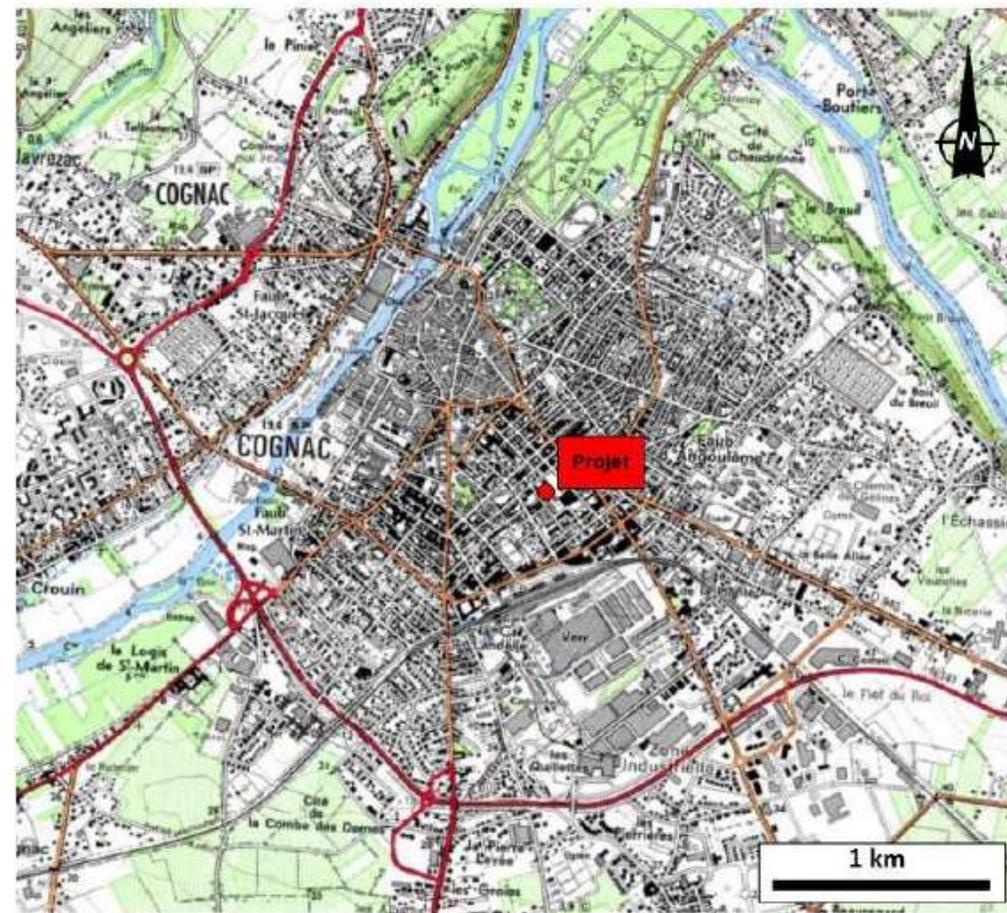
- Secteur du périmètre du SAGE Charente concerné : Bassin versant de la Charente (16) – centre ville de Cognac..
- Le projet s'oriente vers un système de sondes et échangeurs géothermiques verticaux.
- En régime d'exploitation, il n'y aura pas de prélèvements nets de volumes d'eau, même si les calories seront captées dans le compartiment captif du TURONIEN. Cette nappe profonde du Crétacé supérieur est par ailleurs visée par la règle 4 du SAGE Charente pour être préservée pour un usage d'eau potable.
- Les têtes des forages seront aménagées pour éviter tout risque d'intrusion du ruissellement et des eaux de subsurface dans ces ouvrages. Au vu du contexte hydrogéologique local, le risque de mise en communication de différentes nappes est indiqué dans le dossier comme inexistant pour ce projet de forage.



Contenu :

- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a notamment été consultée, ainsi qu'un hydrogéologue agréé. Une enquête publique sera menée du 30 janvier au 28 février 2024.
- Le dossier a fait l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé, qui n'a pas relevé d'incompatibilité du projet. Il a notamment considéré sa localisation concernant la prise d'eau de Coulonge sur la Charente à Saint-Savinien, et ses périmètres de protection.
- La MRAE a également émis des observations et recommandations en lien avec ce sujet de la ressource en eau et avec la sensibilité des nappes captives protégées par la règle 4 du SAGE Charente avec la mise en place de mesures correctives le cas échéant.
- Le dossier comprend une étude d'impact et un résumé non technique.
- Concernant le SAGE Charente, le dossier est constitué plus particulièrement du résumé non technique du projet et de la demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'incidences.
- La compatibilité au SAGE Charente fait l'objet de mention et d'un chapitre (pages 17, 21, 37 à 39 du dossier AOTM) où l'analyse vis-à-vis du règlement est réalisée et celle sur le PAGD également avec des dispositions citées qui mérite d'être complétées sur les dispositions de mise en compatibilité concernées en lien avec l'urbanisme.

Position du projet sur fond de carte topographique IGN Géoportail (HYDRO INVEST)



Analyse au SAGE Charente

La compatibilité au SAGE Charente fait l'objet de mentions pages 17, 24 et 25 du résumé non technique; pages 17, 21, 37 à 39 du dossier AOTM :

- **Les dispositions du PAGD de l'orientation E sont particulièrement visées et considérées.** L'analyse de compatibilité au SAGE est à compléter en particulier sur les deux dispositions de mise en compatibilité concernées en lien avec les documents d'urbanisme (C25 zones humides et D45 - zones d'expansion des crues);
- **l'analyse vis-à-vis du règlement est réalisée (Cf. ci-après)**

Règlement

Règle 1 – Protéger les zones humides : non concernée

Règle 2 – Protéger les zones d'expansion de crues et de submersions marines : non concernée

Règle 3 - Limiter la création de plan d'eau : non concernée

Règle 4 - Protéger les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente.

Cet enjeu stratégique indiqué dans les documents est à rappeler aux chapitres concernés.

Lien vers la synthèse cartographique du règlement :

<https://carmen.carmencarto.fr/239/SAGECharente.map#>



PAGD - Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques**❑ Objectif n° 7 : Protéger et restaurer les zones humides****Disposition C24 : Coordonner les inventaires des zones humides:**

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente. Citation de la disposition à apporter au dossier.

Vérification de l'absence effective de zones humides sur le secteur à réaliser. Si des données ont été produites, la CLE souhaite que les données géo-référencées soient transmises le cas échéant à la structure porteuse du SAGE (EPTB Charente) et au Forum des Marais Atlantique.

Disposition C25 : Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme. **Disposition de mise en compatibilité**

Citation de la disposition C25 à apporter au dossier en tant que disposition de mise en compatibilité.

Placer un renvoi vers les chapitres concernés et **apporter une information sur les vérifications réalisées.**

Pas de remise en question *à priori* de la **compatibilité du projet avec la disposition C25.**

❑ Objectif n° 8 : Protéger le réseau hydrographique**Disposition C28 : Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme :**

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente. Citation de la disposition à apporter au dossier **et** apporter une information sur les vérifications réalisées

Disposition C30 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente.

Aucun rejet en cours d'eau ou sur réseau hydrographique.



PAGD - Orientation D : Prévention des inondations (suite)

❑ Objectif 13 : Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine

✓ **Disposition D44 : Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues**

✓ **Disposition D45 : Protéger les zones d'expansion des crues via les documents d'urbanisme. **Disposition de mise en compatibilité****

Pour ces deux dispositions :

Citation de la dispositions D44 à apporter au dossier .

Citation de la disposition D45 à apporter au dossier en tant que dispositions de mise en compatibilité.

Placer un renvoi vers les chapitres concernés et **apporter une information sur les vérifications réalisées avec une localisation plus précise du projet envisagé**. Une localisation des zones de ruissellement et d'accumulation d'eau est disponible auprès de l'EPTB Charente, réalisée dans le cadre de l'étude de ralentissement dynamique.

Pas de remise en question *à priori* de la **compatibilité du projet avec les dispositions D44, D45**.



PAGD - Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

- ❑ Objectif 14 : Préciser des modalités de gestion et de prévention des étiages

Disposition E56 - Proposer des modalités de gestion des eaux souterraines :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente

Priorisation de la ressource des nappes souterraines captives pour un usage d'eau potable

Disposition E57 - Programmer la mise en conformité ou le rebouchage des forages non conformes :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente

Le rebouchage et les prescriptions visant le rebouchage des forages est rappelé

- ❑ Objectif 15 : Maîtriser les demandes en eau

Disposition E58 - Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable :

Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente

Priorisation de la ressource des nappes souterraines captives pour un usage d'eau potable



PAGD - Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants**Projet compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Charente**

En accord avec les enjeux et objectifs qualitatifs du SAGE Charente, rappel réalisé des moyens de suivi et de surveillance concernant le contrôle régulier des équipements, le contrôle qualité des eaux, la gestion des déchets produits.

❑ Objectif 17 : Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau

Disposition F66 - Conforter et créer des programmes d'actions pour préserver et reconquérir la qualité des eaux sur les secteurs à enjeux :

Disposition à mentionner - Précisions à apporter au dossier

Renvoyer à l'enjeu qualité des aires d'alimentation de captage en eau potable, en particulier concernant la prise d'eau de Coulonge sur la Charente à Saint-Savinien, et ses périmètres de protection associés.

Pas de remise en question de la **compatibilité du projet avec la disposition F66.**

